

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-  
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT  
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
SEANCE DU 30 MARS 2021

Nombre de membres

en exercice	38
présents	26
absents ayant donné pouvoir ou procuration	9
Absents	2
Votants	35
Pour	35
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

23 mars 2021

Date d'affichage

07 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente mars à dix-huit heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI

Présents: Michel GALINIER, Angèle MANFREDI, Marie MONTI FOUILLERON, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI, Dominique FRATICELLI, Jacques BARTOLI, François BENEDETTI, Julien PAOLINI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Murielle ELEGANTINI, Jean Jacques FRATICELLI, Agnulina ANDREANI, Esteban SALDANA, Dominique VILLARD ANGELI, Philippe VITTORI, Jean Noël PROFIZI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Stella MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés : Jean Noël GIUDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayant donné pouvoir: Antoine OTTAVI à Dominique FRATICELLI, Marion PAOLINI à Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Ghjuvan Santu LE MAO à Julien PAOLINI, Sébastien GUIDICELLI à André ROCCHI, Lisa FRANCISCI à Christian PAOLI, Guy MOULIN PAOLI à François TIBERI, Georges MORACCHINI à Philippe GIOVANNI, Philippe SUSINI à Angèle MANFREDI, Don Marc ALBERTINI à Philippe VITTORI.

Absents : Marie Félicia CRISTOFARI, Josette FERRARI.

Secrétaire de séance : Julien PAOLINI.

**Délibération n° 1521 Objet : Compte administratif Budget principal 2020**

Le Compte Administratif retrace la réalité des écritures comptables en dépenses et en recettes. Il est le bilan financier de l'ordonnateur.

Le Compte Administratif de l'exercice 2020 reprend la décision budgétaire du 17 juillet 2020 – vote du budget primitif 2020 – affectation du résultat 2019.

Il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir adopter le compte administratif 2020.

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 juillet 2020 approuvant le Budget primitif 2020,

**Le président quitte la salle, la délibération est mise au vote**

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Adopte et vote le Compte Administratif M14 2020 arrêté comme suit**

		Investissement En €	Fonctionnement En €	Total cumulé En €
<b>RECETTES</b>	<b>Titre émis</b>	1 139 161,23	3 876 538,86	5 015 700,09
<b>DEPENSES</b>	<b>Mandat émis</b>	1 427 332,51	3 816 175,29	5 243 507,80
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2020</b>	<b>Excédent</b>		60 363,57	
	<b>Déficit</b>	288 171,28		227 807,71
<b>REPORT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>Excédent</b>		1 832 259,12	1 819 686,60
	<b>Déficit</b>	12 572,52		
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	<b>Dépenses</b>	854 438,00		
	<b>Recettes</b>	1 163 976,00		
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>Excédent</b>	<b>8 794,20</b>	<b>1 892 622,69</b>	
	<b>Déficit</b>			

Extrait conforme au registre des délibérations  
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu  
Le Président Francis GIUDICI

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous  
Préfecture le

le Président